

Charte du CAID

Club des Aînés en Informatique de Delémont et environs

L'organisation du club repose sur les principes suivants :

- ◆ Pro Senectute veille au bon fonctionnement du club.
- ◆ Une assemblée plénière annuelle définit les bases de l'organisation du club :
 - désignation d'une équipe d'animation chargée de l'organisation des rencontres hebdomadaires ;
 - admission et démission des membres ;
 - propositions d'achat ou de renouvellement du matériel.
- ◆ Des locaux adaptés aux besoins du club sont mis à disposition de ceux-ci par Pro Senectute. Le matériel informatique est placé sous la responsabilité de Pro Senectute, qui le met gracieusement à disposition du club.
- ◆ L'adhésion au club se fait par simple demande écrite au responsable du club. Le paiement de la cotisation annuelle de fr 50.00 (cinquante) valide l'inscription du membre.
- ◆ Les membres du club viennent de tous horizons. Chacune et chacun veille à accueillir les nouveaux membres avec convivialité et simplicité. L'amitié prévaut en toutes occasions, et seule l'envie d'apprendre ou de partager ses connaissances reste une source de motivation pour le CAID.
- ◆ L'équipe d'animation s'organise librement. Elle prend toutes les initiatives nécessaires en vue de l'organisation pratique des animations hebdomadaires et des éventuelles autres activités du club.
- ◆ Chaque membre peut en tout temps proposer à l'équipe d'animation que soit traité un sujet qui lui paraît intéressant. Si lui ou elle maîtrise le sujet, c'est à lui ou à elle qu'il est demandé de le présenter.